

**Certificat d'Aptitude  
à la Conduite En Sécurité (CACES)  
Plateformes Elévatrices Mobiles de Personnel  
R 486A -GROUPE/CATEGORIE A-B**

Selon le référentiel de certification de la Recommandation CACES R486A

### Public Concerné

- Tout travailleur amené à utiliser une plate-forme élévatrice mobile de personnel

### Prérequis

- Être majeur
- Lire et comprendre le Français
- Être apte médicalement

### Objectif

- Acquérir les compétences théoriques et pratiques nécessaires à la conduite des Plateformes Elévatrices Mobiles de Personnel en vue de l'obtention du CACES R486A.
- Acquérir les compétences théoriques et pratiques nécessaire à l'utilisation des EPI contre les chutes de hauteur lors de l'utilisation d'une PEMP.

### Durée et Nombre de stagiaires

- 2 à 4 jours soit 14 heures à 28 heures.
- La formation s'adresse à un groupe de 1 à 6 stagiaires.

### Lieu de la Formation et planification de date(s)

- Sur votre site en intra : date à votre convenance (s'il répond aux conditions de réalisation du test CACES).
- En inter, au sein de l'un de nos centres : nous consulter pour obtenir le planning.

### Si réalisation de test en Intra (sur votre site) : Conditions de déroulement de Test à réunir

- Partie Théorie : salle de cours éclairée et chauffée, tables, chaises, mur blanc pour projeter et tableau blanc.
- Partie Pratique : machines et installations (dont locaux) respectant les exigences énoncées en annexe 4 de la Recommandation R.486A (synthétisées dans notre Fiche de Mise à Disposition de déroulement de test).

**Ces moyens doivent être garantis en amont par l'employeur et formalisés par une convention/fiche de mise à disposition pour le déroulement de test CACES R486A.**

Les stagiaires devront être équipés de leur EPI : Vêtement haute visibilité de classe 2 ou 3, Chaussures de sécurité, Harnais antichute et longe d'environ 1m, casque avec jugulaire.

## Contenu de la Formation

Dès lors qu'un professionnel souhaite effectuer la conduite de Plateformes Elévatrices Mobiles de Personnel dans le cadre de son activité professionnelle, c'est du CACES R486A dont elle doit disposer. Cette certification lui permet de bénéficier de toutes les compétences et connaissances nécessaires à la conduite de ce type de plateforme. Notre formation au CACES R486A propose donc à celles et ceux qui le souhaitent de se préparer en vue de l'obtention de cette certification. Qui plus est, plus que la conduite de Plateformes Elévatrices Mobiles de Personnel, notre formation au CACES R486A propose également d'aborder l'utilisation des Équipements de Protection Individuelle en vue des chutes de hauteur.

Durant la formation au CACES R486A, ce sont différentes méthodes qui seront employées pour permettre à chacun de bénéficier de toutes les compétences nécessaires à l'obtention de la certification. Il y aura donc une partie théorique dédiée à l'étude de plusieurs axes liés au CACES R486A mais aussi une partie pratique pour une prise en main concrète et ainsi acquérir les bons gestes et réflexes. Le candidat peut alors se présenter à l'examen du CACES R486A en toute sérénité.

### **Formation Théorique au CACES R486A:**

- Connaissances générales.
- Technologie des PEMP.
- Les principaux types de PEMP / Les catégorie.
- Notions élémentaires de physique.
- La stabilité.
- Risques liés à l'utilisation.
- Exploitation des PEMP.
- Vérifications d'usage des PEMP.
- Entretien des PEMP.

### **Formation Pratique au CACES R486A :**

- Prise de poste et mise en service.
- Adéquation.
- Mise en place / Conduite / Manœuvres.
- Fin de poste & maintenance.

## Equipe Pédagogique – Qualification des intervenants

- Formateur CACES R.486A disposant d'une formation en rapport avec le domaine de connaissances concerné et ayant la capacité de transmettre ses connaissances
- Les Tests CACES sont réalisés par des Testeurs maîtrisant parfaitement le Référentiel CACES R.486A.
- Responsable Pédagogique : Bruno LAKAL.

## Moyens Pédagogiques

- Remise d'un support pédagogique illustré.
- Déroulé du support de cours sur ordinateur et diffusé par vidéoprojecteur.
- Passage individuel des stagiaires aux exercices de manipulation.

## Modalités de mise en œuvre

- Un contrôle continu des connaissances est réalisé, tout le long du stage, et un examen théorique et un examen pratique sanctionne l'obtention du Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité.

## Evaluation des connaissances et sanction pour Obtention du CACES

- Epreuves pratiques & théoriques CACES R486A effectuées par le Testeur CACES, personne obligatoirement différente du formateur.
- Attestation de « fin de formation » reprenant les objectifs visés et compétences atteintes.
- En cas de réussite aux 2 épreuves CACES, délivrance du CACES R.486A des catégories concernées par les évaluations et valable 5 ans.
- En cas de non-réussite aux 2 épreuves CACES, il sera délivré au salarié une attestation précisant les compétences validées et non validées ainsi que le contenu et la durée de la formation adaptée qui lui permettra de se présenter à nouveau au test.

### Différentes catégories de PEMP/Nacelle :



Catégorie A : PEMP du groupe A, de type 1 ou 3



Catégorie B : PEMP du groupe B, de type 1 ou 3